FONDATION GRAMEEN CRÉDIT AGRICOLE
Microfinance & Social Business

DOSSIER DE DEMANDE DE PROPOSITION

FORMATION EN AUDIT IT ET REVUE DES CONTROLES GENERAUX INFORMATIQUES

ACEP BURKINA S.A

BURKINA FASO

DÉCEMBRE 2022

Avec l'appui financier de

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Section 1. Lettre d'invitation

Montrouge, le 26/12/2022

Madame/Monsieur,

1. La Fondation Grameen Crédit Agricole a obtenu un financement (ci-après dénommé « les fonds ») du Fonds d'inclusion financière de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), initié et financé par le Gouvernement du Luxembourg " (ci-après dénommé « le Bailleur ») et géré par la Banque européenne d'investissement, en vue de financer en partie le coût d'activité d'assistance technique, et se propose d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements autorisés au titre du présent Marché.

2. La Fondation sollicite maintenant votre proposition en vue de la fourniture des services de consultants ci-après : Mission Assistance Technique « Formation sur l'audit IT et revue des contrôles généraux informatiques » pour ACEP Burkina S.A. Pour de plus amples renseignements sur les services en question, veuillez consulter les Termes de référence à la Section 3 du document. Le budget maximum estimé pour cette mission est de 6 116 Euros (EUR) hors taxe (HT).

4. La présente DP comprend les sections suivantes :

Section 1 - La présente Lettre d'invitation
Section 2 - Note d'information aux Consultants
Section 3 - Termes de référence

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Violette CUBIER
Chargée de programmes Assistance Technique

Section 1. Note d'information au Consultant

1.1 Nom du Maître d'Ouvrage : Grameen Crédit Agricole Microfinance Foundation représentée par Madame Violette CUBIER, Chargée de programme Assistance Technique

1.2 Nom, objectifs et description de la mission : Mission « Formation sur l'audit IT et la revue des contrôles généraux informatiques » pour ACEP Burkina S.A.

Le Maître d'Ouvrage fournit les intrants suivants : Tout document disponible qui pourrait être utile à la bonne conduite de la mission

1.3 Des éclaircissements peuvent être demandés jusqu'à 2 (deux) jours avant la date de soumission.
Les demandes d'éclaircissement doivent être expédiées à l'adresse suivante : Fondation Grameen Crédit Agricole, 72/74 rue Gabriel Péri, 92120 Montrouge, France
Et de préférence par email :

- violette.cubier@credit-agricole-sa.fr
- victoire.binson@credit-agricole-sa.fr

La proposition sera soumise dans la langue suivante : Français

2.1 i) Le nombre de jours de travail de personnel spécialisé nécessaires à la mission est estimé à : 9

ii) Le personnel clé doit posséder au minimum l'expérience suivante :

- Expériences avérées dans la thématique de la présente mission (audit IT et contrôles informatiques) ;
- Connaissance du secteur de la microfinance ;
- Expérience dans la conduite de formations/renforcements des capacités ;
- Expériences en Afrique de l'Ouest et idéalement au Burkina ;
- Connaissance du réseau ACEP sera un plus.

iii) Langue(s) de rédaction des rapports afférents à la mission : Français

2.2 i) La formation constitue un élément important de cette mission : oui

2.3 La composante du prix correspondant à des dépenses locales doit être libellée en Euro et si nécessaire dans la monnaie nationale (FCFA).

Le Consultant soumissionnaire qui compte engager des dépenses dans d'autres monnaies pour la réalisation des prestations, dénommées "monnaies étrangères" ci-après et dans le Marché, indiquera en Euro le montant de l'offre nécessaire pour couvrir les besoins en monnaies étrangères.

2.4 La proposition doit demeurer valides 60 jours après la date de soumission.

2.5 Le Consultant doit soumettre une version électronique de chaque proposition (une version pour la proposition technique et une version pour la proposition financière).

Le CV envoyé par le Consultant ne devra pas excéder 5 pages et les expériences/précédentes missions en lien avec la présente proposition devront être indiquées clairement.

La proposition financière du Consultant devra clairement distinguer les lignes budgétaires suivantes :

- **Les honoraires/frais de consultance**
- **Les frais de voyage.**

2.6 Le Consultant, pour que sa candidature soit valide, doit signer et annexer à son offre technique une déclaration d'intégrité sous la forme décrite en Annexe 1. Cette déclaration engage le Consultant pendant toute la durée de l'appel d'offres, et si son offre est retenue, pendant la durée du Marché.

2.7 Le Consultant prend bonne note que cette déclaration prévoit que GCAMF et la BEI se réservent le droit de faire inspecter et de copier les dossiers et archives du Consultant concernant le marché, par les auditeurs qu'ils nommeraient, ainsi que par toute autorité ou toute institution de l'Union Européenne ou tout organe compétent selon la législation de l'Union Européenne.

3.1 La proposition doit être soumise au plus tard à l'adresse, la date et à l'heure suivantes :

- violette.cubier@credit-agricole-sa.fr
- victoire.binson@credit-agricole-sa.fr

au plus tard le 16/01/2023 à 18h (heure locale de Paris)

3.2 Tout complément d'information au Maître d'Ouvrage doit être envoyé à l'adresse suivante :

Fondation Grameen Crédit Agricole, 72/74 rue Gabriel Péri, 92120 Montrouge, France
Email:

- violette.cubier@credit-agricole-sa.fr
- victoire.binson@credit-agricole-sa.fr

4.4 Les négociations ont lieu par mail, téléphone ou plateforme digitale (Zoom, Skype, Webex, Teams, etc.).

5.1 Le début de la mission est prévu au début du premier trimestre 2023 mais la date précise sera à définir avec ACEP Burkina S.A.

La mission aura lieu à Ouagadougou, Burkina Faso.

Section 2. Termes de référence

I. Contexte

La Fondation Grameen Crédit Agricole soutient des institutions de microfinance (IMF) qui opèrent dans l'Union économique et monétaire ouest-africaine, en leur apportant des financements et un accès à des prestations d'assistance technique. Pour financer l'appui en assistance technique, la Fondation bénéficie de subventions du Fonds d'inclusion financière de la Banque européenne d'investissement (BEI), initié et financé par le Gouvernement du Luxembourg et géré par la Banque européenne d'investissement, dans le cadre d'un accord de financement du Fonds d'inclusion financière, signé le 12 novembre 2019 entre la BEI et le Grand-Duché du Luxembourg. En 2020, ACEP Burkina S.A a été sélectionnée comme l'une des institutions bénéficiaires de ce programme afin de mettre en place un ensemble de mission, dont celle de « Formation sur l'audit IT et la revue des contrôles généraux informatiques ».

ACEP Burkina S.A (ACEP BF) est une institution de microfinance de type Tier 2, créée en 2009 par ACEP International. Elle est enregistrée en tant que société anonyme et supervisée par le ministère des finances et la BCEAO. Sa mission est la suivante: « Promouvoir le développement des microentreprises dans les zones urbaines qui sont généralement exclues du secteur bancaire classique et ce, en proposant des services financiers adaptés, notamment des microcrédits. » ACEP Burkina S.A offre des prêts individuels. A fin mars 2022, l'institution servait 18 007 emprunteurs actifs, dont 22% de femmes et 100% vivant en zone urbaine, pour un portefeuille équivalant à 49,3 millions d'Euros.

ACEP Burkina S.A s'est engagée dans un processus de digitalisation. Dans ce contexte, et afin de répondre aux besoins prioritaires de ses équipes compte tenu de l'importance que les innovations digitales prennent dans la stratégie de l'institution (projets d'épargne, Datawarehouse, W2B-B2W, refonte des processus…), ACEP Burkina S.A souhaite l'appui d'un prestataire d'assistance technique pour une mission de « Formation sur l'audit IT et la revue des contrôles généraux informatiques ». L'objectif général de la mission est de former les équipes d'ACEP Burkina S.A (auditeurs et contrôleurs) aux challenges des innovations digitales et de la stratégie digitale de l'institution et, en particulier, à la conduite des missions d'audit IT pour une meilleure couverture des risques, dans un contexte de déploiement d'innovations technologiques au sein de l'institution, impliquant un accroissement des risques.

Cette mission s'inscrit dans la continuité d'une formation réalisée en novembre 2022 sur l'audit interne à l'ère du digital, dont les objectifs étaient les suivants :

- Maîtriser les normes internationales du métier d'audit interne si le consultant le juge pertinent suite à son diagnostic ;
- Maitriser le processus de conduite des missions des projets IT (gestion de projet) ;
- Déterminer la portée du projet en identifiant efficacement les exigences de l'Information Systems Audit and Control Association (ISACA) et de l'Institute of Internal Auditors **(**IIA)
- Evaluer et gérer les attentes des parties prenantes ;
- Identifier et gérer les risques liés à la digitalisation d'une institution financière et respecter les normes de qualité tout en naviguant avec les demandes de changement ;

- Examiner les aspects importants des projets informatiques, y compris les besoins de communication des équipes virtuelles, la sécurité et les tests ;
- Éviter les pièges les plus courants qui mettraient en péril la réussite d'un projet informatique ;
- Connaitre les facteurs de vulnérabilités des infrastructures informatiques et renforcer la sécurité informatique (physique et applicative) ;
- Maitriser le processus de gestion d'authentification et d'autorisation des utilisateurs
- Etre accompagné pendant une phase de suivi post-formation afin d'assurer une bonne appropriation des recommandations du Consultant.

Il est attendu du Consultant qu'il inscrive la présente formation sur l'audit IT et la revue des contrôles généraux informatiques dans la continuité de la formation sur l'audit interne à l'ère du digital. Le Consultant devra donc prendre connaissance de ce qui a déjà été fait afin de calibrer au mieux son intervention.

II. Objectifs

Plus spécifiquement, cette formation aura pour objectifs de permettre aux auditeurs et contrôleurs d'ACEP Burkina S.A de :

- Maitriser la démarche de l'audit IT : éléments clés, concepts et terminologie utilisés en IT ainsi que les référentiels et certifications du milieu ;
- Maitriser les contrôles généraux et applicatifs IT ;
- Approfondir les risques majeurs liés au processus IT identifiés lors de la précédente formation en novembre 2022 ;
- Initier les participants à la revue des contrôles généraux informatiques et définir leurs responsabilités ;
- Acquérir des compétences techniques pour conduire des missions d'audit IT ;
- Acquérir les outils pratiques à la conduite des missions d'audit IT.

III. Activités à mener et approche méthodologique

Le Consultant privilégiera une démarche participative et dynamique dans la mise en œuvre de l'ensemble des activités de la mission.

Afin d'atteindre les objectifs de la mission, le Consultant devra notamment réaliser les activités suivantes :

- Collecter les besoins de formation d'ACEP Burkina S.A en matière d'audit IT via la conduite d'entretiens avec les membres de l'équipe, la revue des procédures, des visites terrain afin d'observer les pratiques réelles ainsi que la prise de connaissance de formations déjà réalisées sur des thèmes similaires tels que la « formation sur l'audit interne à l'ère du digital » ;
- Analyser l'environnement de ACEP Burkina pour mieux cerner le profil des risques IT ;
- Concevoir les supports de formation basés sur les besoins de ACEP Burkina S.A ;
- Réviser (si existant) ou concevoir des outils pratiques pour faciliter la conduite de missions d'audit IT ;
- Animer une formation pratique et participative au profit de 13 participants, avec une mise en pratique via des études de cas. Les thématiques de formation seront :

(i) Rappeler la démarche méthodologique de l'audit interne ;

(ii) Maîtriser la démarche de l'audit IT (éléments clés, concepts et terminologie utilisés en IT, référentiels/certifications du milieu) ;
(iii) Approfondir les risques majeurs liés aux processus IT qui ont été identifiés lors de la formation sur l'audit interne à l'ère du digital ;
(iv) Identifier les objectifs d'un contrôle interne IT ;
(v) Comprendre comment apprécier un dispositif de contrôle interne IT ;
(vi) Planifier efficacement des audits liés à des projets digitaux ;
(vii) Etre initiés à la revue des contrôles généraux IT ;
(viii) Définir les objectifs et le périmètre de l'audit des projets digitaux pour approfondir la connaissance des étapes de gestion des projets digitaux et la place de l'IT ;
(ix) Définit les responsabilités dans la revue des contrôles généraux IT ;
(x) Former les participants aux outils pratiques d'audit IT.

Les thématiques de formation et le contenu de la formation pourront être adaptés en fonction du résultat de l'étude des besoins.
Le nombre de participants à la formation est estimatif et pourra être revu d'un commun accord entre l'institution et le Consultant.

IV. Résultats attendus

A l'issue des différents travaux, les résultats attendus sont :

- Un état des lieux des pratiques et un diagnostic des besoins en formation ont été réalisés afin d'adapter en conséquence le contenu de la formation ;
- 13 personnes au sein d'ACEP Burkina S.A ont bénéficié de la formation sur l'audit IT et la revue des contrôles généraux informatiques ;
- Des outils pratiques ont été conçus/revus pour faciliter la conduite de missions d'audit IT.

V. Livrables attendus

- Un rapport sur l'état des lieux des pratiques et le diagnostic des besoins en formation ;
- Supports de formation utilisé par le Consultant ;
- Outils pratique de conduite des missions d'audit IT ;
- Rapport de mission détaillant les activités menées, les recommandations (sous la forme d'un plan d'action idéalement) pour une meilleure gestion des risques IT et des contrôles informatiques ;
- Fiches de participation aux formations signées par les participants ;
- Evaluation de la formation par les participants sous forme de synthèse.

VI. Indications supplémentaires

- La phase terrain de la mission devra avoir lieu au Burkina Faso. L'ensemble de la mission devra être réalisée et les livrables finalisés dans un délai de 6 mois après la signature du contrat.

Annexe 1 – Déclaration d'intégrité

« Nous déclarons et nous nous engageons à ce que ni nous ni aucune autre personne, y compris parmi nos dirigeants, employés, représentants, partenaires en coentreprise ou soustraitants agissant en notre nom sur la base de nos instructions en bonne et due forme ou avec notre connaissance et accord, ou avec notre consentement, n'ayons/n'ait commis ou ne commettions/commette une quelconque manoeuvre interdite (telle que définie ci-dessous) en rapport avec la procédure d'appel d'offres ou dans le cadre de l'exécution ou de la fourniture de travaux, biens ou services concernant la mission « Formation sur l'audit IT et la revue des contrôles généraux informatiques » (le « marché »), et à vous informer au cas où une telle manoeuvre interdite serait portée à l'attention de toute personne chargée, au sein de notre société, de veiller à l'application de la présente déclaration.

Pendant la durée de la procédure d'appel d'offres et, si notre offre est retenue, pendant la durée du marché, nous désignerons et maintiendrons dans ses fonctions une personne – qui sera soumise à votre agrément, et auprès de qui vous aurez un accès illimité et immédiat – et qui sera chargée de veiller, en disposant des pouvoirs nécessaires à cet effet, à l'application de la présente déclaration.
Nous déclarons et nous nous engageons à ce que ni nous-mêmes ni aucun autre individu, y compris parmi nos dirigeants, employés, représentants, partenaires en coentreprise ou sous-traitants agissant en notre nom sur la base de nos instructions en bonne et due forme ou avec notre connaissance et accord, ou avec notre consentement, (i) ne soyons visés/ne soit visé par ou autrement soumis à des sanctions de l'UE ou de l'ONU et, (ii) en lien avec l'exécution de travaux ou la fourniture de biens ou de services au titre du marché, n'agissions/n'agisse en violation de sanctions de l'UE ou de l'ONU. Au cas où une telle situation serait portée à l'attention de toute personne de notre société chargée de veiller à l'application de la présente déclaration, nous nous engageons à vous en informer.

Si (i) nous-mêmes ou un dirigeant, employé, représentant ou partenaire en coentreprise, le cas échéant, agissant comme indiqué ci-dessus, avons été condamnés/a été condamné par un tribunal, quel qu'il soit, ou sanctionné(s) par une autorité, quelle qu'elle soit, pour un délit quelconque impliquant une manœuvre interdite en rapport avec une procédure d'appel d'offres ou un marché de fourniture de travaux, de biens ou de services au cours des cinq années précédant immédiatement la date de la présente déclaration, ou (ii) un quelconque de ces dirigeants, employés, représentants ou encore le représentant d'un partenaire en coentreprise, le cas échéant, a été renvoyé ou a démissionné d'un emploi quel qu'il soit pour avoir été impliqué dans une manœuvre interdite, ou (iii) nous-mêmes ou un dirigeant, employé, représentant ou partenaire en coentreprise, le cas échéant, agissant comme indiqué ci-dessus avons été exclus/a été exclu ou autrement sanctionnés/sanctionné par les institutions européennes ou par une grande banque multilatérale de développement (Groupe Banque mondiale, Banque africaine de développement, Banque asiatique de développement, Banque européenne pour la reconstruction et le développement, Banque européenne d'investissement ou Banque interaméricaine de développement, notamment) de la participation à une procédure d'appel d'offres pour cause de manœuvre interdite, vous trouverez ci-après des précisions au sujet de cette condamnation, ce renvoi ou démission ou cette exclusion, ainsi que le détail des mesures que nous avons prises, ou prendrons, pour garantir que ni nous ni aucun de nos employés ne commettrons/commettra aucune manœuvre interdite en rapport avec le marché.

Nous prenons acte du fait que si nous faisons l'objet d'une décision d'exclusion par la Banque européenne d'investissement (BEI), nous ne serons pas éligibles à l'attribution d'un marché financé par la BEI.

Nous accordons à la Fondation Grameen Crédit Agricole, à la Banque européenne d'investissement et aux auditeurs nommés par le premier ou la seconde, ainsi qu'à toute autorité, institution européenne ou organe compétent selon la législation de l'Union européenne, le droit d'inspecter et de copier nos dossiers et archives et ceux de tous nos sous-traitants dans le cadre du marché. Nous acceptons de conserver lesdits dossiers et archives durant la période généralement prévue par la législation en vigueur mais, quoi qu'il en soit, pendant au moins six ans à compter de la date de soumission des offres et, si le marché nous est attribué, au moins six ans à compter de la date de réception provisoire du marché. »

Aux fins de la présente déclaration, il faut entendre l'expression « manœuvre interdite » au sens qui lui est donné dans la Politique antifraude de la BEI[1].

Signature du Consultant, précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Nom Fonction : Signature :

[1] Pour en savoir plus sur les définitions, se référer à la Politique antifraude de la BEI (http://www.eib.org/fr/infocentre/publications/all/anti-fraud-policy.htm).